

**ANALYSE DE LA CHARGE DE TRAVAIL ET LA REPARTITION DU
TRAVAIL ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA CHAINE DE
VALEUR DU CACAO**

**RESUME SUR LES CAUSES PROFONDES DE
LA FAIBLE PARTICIPATION DES FEMMES
AUX ACTIVITES DU PROJET SELON LES
LOCALITES ET RECOMMANDATIONS**

Réalisé par :
M. ATTOUOMAN KOFFI BRUNO
Consultant national
Contact : +225 47 94 77 27
Email : koffi_bruno@yahoo.fr

Aux termes de l'étude intitulée « ETUDE SUR L'ANALYSE DE LA CHARGE DE TRAVAIL ET LA REPARTITION DU TRAVAIL ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA CHAINE DE VALEUR DU CACAO », nous relevons cinq (5) principaux facteurs d'influence sur la participation des femmes aux activités du projet PRO- PLANTEURS. Il s'agit :

- Du temps de travail consacré aux travaux domestiques ;
- De la responsabilité familiale des femmes qui les confinent dans des activités de ménages et de production de subsistance (peu rémunéré) pour garantir la sécurité alimentaire de la famille.
- De l'insuffisance de communication au sein des coopératives;
- Du changement climatique qui affecte les rendements agricoles, donc démotive les productrices qui recherchent d'autres sources de revenus non agricoles et problème d'accès aux ressources productives;
- Du mauvais état des pistes villageoises qui occasionne un long temps de déplacement des formateurs, et par ricochet l'augmentation du temps d'attente des femmes qui finissent par vaquer à leurs occupations.

Cependant, si ces facteurs sont relevés dans toutes les zones du projet PRO- PLANTEURS, certaines disparités existent entre les régions, car tempérées, positivement ou négativement, par la diversité des règles socioculturelles et des paramètres économiques dans chaque département couvert par le projet.

1- Accessibilité à la terre

Dans la localité d'Abengourou, contrairement aux deux autres localités, on note une proportion significative de femmes propriétaires de terre et de plantations de cacao. Selon la présidente des femmes d'aniassué et la plupart des interlocuteurs de la région d'Abengourou, après les lois votées en 1964 sur la succession et sur les donations entre vifs, le sous-préfet d'alors s'est largement impliqué dans la diffusion de l'information et dans la promotion de ces lois favorables aux enfants et aux épouses, et abrogeant la succession matrilineaire¹ dans sa circonscription (Abengourou). Désormais, le fait que les enfants héritent de leur père de façon équitable, donne de plus en plus la possibilité aux femmes d'hériter des terres de leur mari ou père. Cela a eu un impact certain sur l'accès des femmes à la terre car elles ont la possibilité de revendiquer l'héritage de leur mari ou de leur père. Et les femmes, sous cet angle héritent de leur père donc peuvent disposer des terres contrairement aux autres localités où la tradition reste encore pesante dans la gestion foncière. C'est ce qui explique que dans le département d'Abengourou, certaines femmes sont propriétaires de plantations.

Un autre élément et non le moindre, est que la population agricole d'Abengourou est dominée par les autochtones contrairement à Agboville et à Aboisso. Les conclusions des travaux de recherche de MAFOU Kouassi Combo sur le thème « **La mobilité de la force de travail étrangère et son impact sur l'économie de plantation dans les régions de l'Agnéby tiassa, Sud-Comoé et de l'est ivoirien** »² dans le cadre de sa thèse unique de doctorat ; révèlent que dans les régions de l'Agnéby tiassa et du Sud-Comoé ; les autochtones sont propriétaires de plus de 80% des espaces cultivés mais ne représentent qu'à peine 15% de la population agricole. Les allogènes constituent donc la principale force de travail. La même étude révèle que dans le Sud-Comoé, 98% de la main

[1] Dans le système matrilineaire, on hérite du côté de sa mère, c'est-à-dire qu'on **on hérite des biens ou de la chefferie**, non pas de son père, mais plutôt **de son oncle ou de la tante maternels**, c'est-à-dire, ceux qui ont la même mère biologique que sa propre mère.

[2] *Thèse unique* Pour l'obtention du grade de Docteur ; **MAFOU Kouassi Combo La mobilité de la force de travail étrangère et son impact sur l'économie de plantation dans les régions de l'Agnéby tiassa, Sud-Comoé et de l'est ivoirien**

d'œuvre sont étrangères à la région. La faible proportion de femmes propriétaires pourrait donc s'expliquer par cette forte présence de la main d'œuvre étrangère. En effet, la contribution des femmes aux activités agricoles en tant que main-d'œuvre dans la cacaoculture se fait en majeure partie aux côtés de leurs maris. Généralement l'acquisition de terre par cette population étrangère se fait par achat ou système de planter-partager. Comme c'est l'époux qui gère les ressources familiales les femmes ont donc du mal à acquérir des terres.

2- Responsabilité des tâches ménagère de la famille et prise de décision

La répartition des tâches domestiques et familiales entre les femmes et les hommes dans les localités du projet, est très inégale. Les tâches ménagères incombent uniquement à la femme même si dans certains couples les hommes s'attèlent à aider leurs femmes dans certaines tâches ménagères telles que le transport de l'eau et de vivres pour la famille.

Les femmes y consacrent environ 10 heures de temps sur les 16 heures d'éveil journalier (5h30 - 21H 30) heures. En revanche sur les 16 heures les hommes consacrent 09 heures aux activités productives et 07 heures à leurs loisirs ou repos. En somme, l'activité productive des femmes dans les communautés productrices de cacao n'a généralement qu'un caractère accessoire et elles ne l'exercent qu'après avoir rempli les exigences liées à la famille.

Concernant la prise de décision, elle se fait en général les hommes mais en consultant les femmes. Cependant à Abengourou et Aboisso, pour ce qui est des décisions liées à la succession, l'avis des veuves est prépondérant.

En outre, ces règles sexuées sont souvent modifiées par la capacité de la femme à contribuer aux dépenses du ménage et par l'âge de la femme. En effet, la participation des femmes à la prise de décision au sein de leur ménage est associée à leurs caractéristiques et aux contextes sociaux dans lesquels elles vivent. La contribution des femmes au revenu du ménage sont des facteurs qui favorisent leur participation à la prise de décision concernant leur ménage, Au niveau communautaire, les normes socioculturelles affectent l'implication ou non des femmes dans les prises de décision. Par exemple, les couples AKAN laissent plus de place aux femmes que les couples Malinké. L'âge constitue aussi un facteur important du niveau de contribution des femmes aux décisions, les femmes âgées ayant généralement plus de chance d'être consultées pour des décisions dans le ménage et dans la communauté que les jeunes femmes.

3- Appartenance à coopérative dans un couple ou la femme a aussi une plantation de cacao

De façon générale, toutes les coopératives visitées émanent des anciens GVC (groupement à vocation coopérative) qui sont des groupements de producteurs. En conséquence, dans un couple où la femme a aussi une plantation de cacao, elle est membre de la coopérative au même titre que son mari.

4- Qui se charge de la commercialisation du cacao ?

Pour les femmes qui disposent leurs propres plantations de cacao (généralement sur les parcelles de leurs parents), lorsqu'elles vivent en couple, vu la charge de travail qu'impose son foyer et l'exploitation du couple, toutes les activités sont confiées à des manœuvres agricoles rémunérés pendant la récolte.

Pour la commercialisation du cacao, dans la plupart des cas, l'époux s'en charge. Dans certains couples, l'époux décide même de l'utilisation des revenus de la plantation de sa femme.

Pour les femmes célibataires ou veuves, elles repartissent les tâches de mise en place de la ferme de cacao avec des manouvres agricoles (hommes) payés occasionnellement. Lorsque la

plantation entre en production, tous les travaux destinés aux hommes sont confiés à des manœuvres sauf la commercialisation. Elles assurent les tâches dédiées aux femmes lorsqu'elles sont moins âgées et la superficie du champ n'est pas grande. Dans le cas contraire, toutes les activités de production et post production sont confiées à des manœuvres agricoles généralement des hommes, et les femmes propriétaires n'interviennent que dans la commercialisation.

5- Quelques recommandations de stratégie de formation pour les femmes d'Abengourou et pour les femmes des autres localités.

Comme mentionné plus haut, la participation des femmes aux sessions de formation est fortement affectée par un certain nombre de facteurs. La stratégie globale de formation pour une forte participation des femmes devra viser à réduire ou éliminer les effets de ces principaux facteurs notamment :

- La réduction du temps d'attente des femmes en misant sur des formateurs de proximité
- La réduction du poids des hommes dans la gestion du temps de travail des femmes et la participation des hommes aux travaux domestiques. → Sensibilisation des coopératives sur le genre.
- Implication des coopératives dans l'organisation pratique des formations
- Implication du projet dans l'organisation des femmes car les groupements ont informels.
- Mettre à profit les **dimanches** après-midi si le projet devra s'appuyer sur des formateurs relais car généralement c'est un jour très libre pour les femmes.

Outre ces stratégies d'ordre général, pour chaque localité, nous préconisons des formations

Localités	Stratégie de formation
Abengourou	<p>Développer une approche visant à impliquer les jeunes filles dans les formations. La plupart des femmes rencontrées ont un âge avancé.</p> <p>Les formations devront se tenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les mercredis (jours où les femmes ne vont pas au champ) dans l'après-midi. En effet, les mercredis étant jour de marché, les matinées sont occupées donc les femmes ne seront pas disponibles. • Les vendredis (8-9H) car un jour moins occupé également à cause des funérailles les après-midis. • La formation devra privilégier la transformation et la commercialisation des produits vivriers déjà en forte production dans la zone notamment la tomate.
Aboisso et Agboville	<p>La stratégie devra intégrer fortement la sensibilisation sur le genre et l'entreprenariat agricole.</p> <p>En effet, plusieurs études ont démontré que ces régions, du fait de leur proximité avec Abidjan ont bénéficié de grands projets. Du coup, les jeunes et les femmes sont plus orientées vers les activités commerciales et l'emploi salarié. En plus les difficultés d'accès à la terre font que les formations liées à la production agricole intéressent peu les jeunes et les femmes.</p> <p>Le projet devra donc privilégier les formations sur l'aquaculture et l'élevage vu les cours d'eau.</p> <p>Les jours propices pour les formations sont les mardis de 8H à 9H30 au plus tard</p>